

2024/...

Parafe

**DÉCISION N°25/2024**

**OBJET : FIXATION DE LA PARTICIPATION POUR LA LOCATION DES SALLES DU  
CENTRE D'EXPOSITION ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE – FERME PEREIRE**

**Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales portant délégations du conseil municipal au maire ;

Vu la délibération n°61 du conseil municipal en date du 17 juillet 2020 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire de certaines attributions de l'assemblée délibérante en vertu de l'article précité ;

Vu la décision n°04/24 du 23 janvier 2024 relative à la fixation de la participation financière pour la location des salles du centre d'exposition artistique et littéraire – Ferme Pereire ;

**DÉCIDE**

Article 1<sup>er</sup> : la présente décision annule et remplace la décision 04/24 du 23 janvier 2024.

Article 2 : dans le cadre de la location des salles du centre d'exposition artistique et littéraire – Ferme Pereire, les tarifs sont fixés comme suit :

**Salle du Café littéraire – salle de séminaire**

- ✓ 336€ pour une ½ journée, soit 4h
- ✓ 580€ pour une journée soit 7h30
- ✓ 670€ pour un cocktail, apéritif, vernissage, en soirée de 18h à 23h maximum

**Salle du 2<sup>ème</sup> étage**

- ✓ 250€ pour une ½ journée, soit 4h

**Salle d'exposition**

- ✓ 70€ pour 3h30, de 14h à 17h30

**Prêt de matériel municipal**

La mise en place de réunion, le prêt de matériel technique, vaisselle non existant sur place 135€

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 26 mars 2024

Le Maire,  
Jean-François ONETO.



REÇU EN PREFECTURE

Le 29/03/2024

Application agréée E-legalite.com